



### LUFRACTIRE CHENE CLAIR

Edition 3  
Date 15/12/2008  
Page 1/3

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL LUFRACTIRE CHENE CLAIR  
CODE FORMULE 1260  
DESCRIPTION/EMPLOI cire pour sols

##### FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns France S.A. WEBSITE www.christeyns.com  
ADRESSE rue de la Maladrie 31  
F-44120 VERTOOU  
TEL +33 (0)240 80 27 27  
FAX +33 (0)240 03 09 73

Email : health-security@christeyns.fr

##### TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA ( INRS ) 01 45 42 59 59  
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY +33 (0)3 83 32 36 36  
CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE +32 (0)70 245 245

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Inflammable. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

##### PRODUITS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBO	PHRASE(S) R
(100810) Essence de térébenthine	8006-64-2		< 15 %	Xn, N	R10, R20/21/22, R36/38, R43, R51/53, R65
(100832) Naphta lourd hydrotraité (bas point ébullition )	64742-48-9	265-150-3	<= 80 %	Xn	R10, R52/53, R65, R66

#### 4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

INGESTION En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LES YEUX Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

TRAITEMENT Avis aux médecins.

CONTACT AVEC LA PEAU Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

INHALATION En cas de malaise consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. sable. dioxyde de carbone (CO2). eau. poudres.

MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ  
Aucun.

##### EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### METHODE DE NETTOYAGE

##### PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

##### MÉTHODE DE NETTOYAGE

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****MANIPULATION**PRÉCAUTIONS MANIPULATION Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.  
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S) Ne pas mélanger avec d'autres produits.**STOCKAGE**PRÉCAUTION(S) STOCKAGE Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.  
CONDITIONS DE STOCKAGE Température de stockage recommandée : 0°C - 30°C.  
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER Non déterminé.**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****LIMITE(S) D'EXPOSITION**LIMITE(S) D'EXPOSITION Naphta lourd hydrotraité ( white spirit - 5%) VME : 800 mg/m<sup>3</sup> (138 ppm).**PROTECTION INDIVIDUELLE**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Pas nécessaire.  
PROTECTION DES MAINS gants résistants aux solvants. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.  
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.  
PROTECTION DES YEUX lunettes de protection.  
MESURES D'HYGIÈNE Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****INFORMATION GÉNÉRALE**ETAT PHYSIQUE/FORME Liquide. visqueux.  
ODEUR solvants.  
COULEUR orange.**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT**PH non applicable  
POINT D'ÉCLAIR naphta lourd hydrotraite = 36 °C  
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) Non applicable.  
DENSITÉ environ 0,750 g/cm<sup>3</sup>  
HYDROSOLUBILITÉ insoluble**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.  
CONDITION(S) À ÉVITER Températures au-dessous de 0°C. des températures élevées.  
MATIÈRE(S) À ÉVITER Ne pas mélanger avec d'autres produits.  
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****SYMPTOMES**- INHALATION Données non disponibles.  
- CONTACT AVEC LA PEAU Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
- CONTACT AVEC LES YEUX Peut causer une irritation.  
- INGESTION Nocif en cas d'ingestion.  
SENSIBILISATION Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Données non disponibles.  
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION Données non disponibles.**EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)**

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
EMBALLAGES CONTAMINÉS Evacuer comme déchet dangereux, suivre les règlements locaux.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N° UN 1300

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

Exonération totale application ADR si conditionnement en quantité limitée. LQ 7 : Classe 3 GE III contenu maxi par colis 30 Kg, avec contenu maxi par emballage intérieur = 5 l.

GROUPE D'EMBALLAGE III

**VOIES MARITIMES (IMDG)**

GROUPE D'EMBALLAGE III

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLE(S) DE DANGER



Xn

COMPOSANT DANGEREUX

Contient Naphta lourd hydrotraité. Contient essence de térébenthine.

PHRASE(S) R

R10 - Inflammable

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

PHRASE(S) S

S24 - Éviter le contact avec la peau

S37 - Porter des gants appropriés

RÈGLEMENT (CE) N°648/2004

INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS > 30 %

Hydrocarbures aliphatiques

-----Autres-----

Parfums

AGENTS CONSERVATEURS

/.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

### HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE 20/03/2006

RÉVISION CHAPITRE(S) N° 2-3

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de [ecb.jrc.it/classification-labelling](http://ecb.jrc.it/classification-labelling)

PHRASES R COMPOSANTS

R10 - Inflammable

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau